Envoyé en préfecture le 20/09/2021
Reçu en préfecture le 20/09/2021
Affiché le 20/09/2021
ID : 974-219740073-20210907-DL_2021_107-DE

ZAC TRIANGLE DE L'OASIS
APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION ACTUALISE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Conseil municipal sur le dossier de création actualisé de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Triangle de l'Oasis.

Cette opération d'aménagement, dénommée à l'origine « FAC-Technoport » a fait l'objet d'une création de ZAC en Conseil municipal du 26 avril 2007. Sa réalisation a été confiée à la SEDRE dans le cadre d'une concession d'aménagement, dont le traité a été signé le 19 juin 2008, pour une durée prorogée jusqu'en 2024.

Cette opération a été impactée par plusieurs aléas depuis sa création (suppression du projet Tram-Train, découverte de la pollution des sols au plomb, dissolution de l'association « Faculté des Autodidactes et des Cadres », abandon du projet Technopôle, etc.), qui ont conduit la SEDRE à reprendre les études urbaines et règlementaires initiales, et à faire évoluer sensiblement le programme d'origine. Ces évolutions pouvant être considérées comme substantielles, une modification du dossier initial de création de la ZAC est donc nécessaire pour les entériner, conformément aux dispositions de l'article R311-12 du code de l'urbanisme.

Pour ce faire, par la délibération du 1er décembre 2020, le Conseil municipal a prescrit l'engagement de la procédure de modification ainsi que la concertation publique associée. Suivant les modalités précisées dans cette délibération, la concertation publique s'est tenue du 22 février au 22 avril 2021, et son bilan a été approuvé par le Conseil municipal du 1er juin 2021. Les observations formulées ne sont pas de nature à remettre en cause l'actualisation du programme proposée dans le cadre de la modification du dossier de création de la ZAC.

Il s'agit maintenant d'approuver le dossier de création actualisé de la ZAC Triangle de l'Oasis, joint en annexe de la présente délibération. Celui-ci est constitué :

- d'un rapport de présentation,
- d'un plan de situation,
- d'un plan de délimitation du périmètre,
- de l'étude d'impact actualisée (suite à sa mise à disposition du public par voie électronique, dont le bilan est présenté concomitamment à la présente délibération),
- du régime applicable au regard de la taxe d'aménagement.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le dossier de création actualisé de la ZAC Triangle de l'Oasis ;
- de décider de poursuivre la mise en œuvre de la ZAC Triangle de l'Oasis, notamment l'établissement du dossier de réalisation visé à l'article R311-7 du code de l'urbanisme ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Annexe *:*

- Dossier de création actualisé de la ZAC Triangle de l'Oasis